



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotient familial

Question écrite n° 39941

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur le cas suivant : certaines familles ayant a leur charge un adulte handicapé sont dans l'impossibilité de subvenir a leurs besoins. Le cas suivant est, a ce titre, interessant : invalide a 80 p 100, un adulte handicapé ne parvient pas a avoir une activité professionnelle suivie. Régulièrement au chômage pendant de longues périodes, il se retrouve ainsi totalement a la charge de sa famille. Il lui demande que, dans ces circonstances particulières, la famille soit autorisée a considerer le chomeur handicapé non secouru comme ouvrant droit a une part supplémentaire dans la déclaration d'impôt.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39941

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2087